INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CREDIT COOPERATIF MONNAIE ASSOCIATIONS

Code ISIN : FR0010471680 - Part D

Société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Groupe CREDIT COOPERATIF

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

De classification « monétaire », le FCP a pour objectif d'obtenir une progression régulière de la valeur liquidative en offrant une performance comparable à l'EONIA capitalisé OIS (principale référence du marché monétaire de la zone euro) diminuée des frais de gestion.

Le FCP est géré selon les principes de la gestion ISR responsable (investissement socialement responsable) définie par le code de transparence AFG-FIR pour les fonds ISR grand public responsables et selon la méthodologie établie par la société de gestion et accessible sur son site internet *(http://www.ecofi.fr/fileadmin/doc/Code_de_transparence_pour_les_fonds_ISR_Responsables.pdf).*

Il est investi en instruments de taux libellés en euros ou en devises. Les titres éligibles sont émis par des Etats souverains de la zone euro ou les pays membres de l'OCDE éligibles selon les critères de la société de gestion. Les investissements en devises sont limités à 40% de l'actif net du fonds. Dans ce dernier cas, le risque de change est totalement couvert par adossement d'un ou plusieurs contrats d'échange de devises (« swaps de devises ») La rémunération offerte est soit à taux fixe soit indexée sur des références court terme (notamment EONIA ou EURIBOR), soit ramenée à de telles références par l'intermédiaire de swaps pour les titres à taux fixe ou révisable.

Les émissions ou à défaut les émetteurs privés doivent bénéficier au moment de leur acquisition d'une haute qualité de crédit. Cette haute qualité sera reconnue si la seconde meilleure notation parmi celles délivrées par les agences de notation, ou de qualité jugée équivalente par la SGP, n'est pas inférieure à A2 pour Standard & Poor's, P2 pour Moody's et F2 pour Fitch (seconde meilleure notation).
Néanmoins, la détermination de la qualité d'un titre procède avant tout d'une analyse de la société de gestion. La société de gestion n'est pas dépendante des analyses fournies par les agences de notation. Les émissions ou à défaut les émetteurs privés doivent bénéficier au moment de leur acquisition d'une haute qualité de crédit. Cette haute qualité sera reconnue si la seconde meilleure notation parmi celles délivrées par les agences de notation, ou de qualité jugée équivalente par la SGP, n'est pas inférieure à A2 pour Standard & Poor's, P2 pour Moody's et F2 pour Fitch (seconde meilleure notation).
Néanmoins, la détermination de la qualité d'un titre procède avant tout d'une analyse de la société de gestion. La société de gestion n'est pas dépendante des analyses fournies par les agences de notation.

L'OPCVM limite ses investissements à des instruments financiers ayant une durée de vie résiduelle maximale inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours. Il s'assure que la maturité moyenne pondérée (MMP) de son portefeuille jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 6 mois et que la durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de son portefeuille jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers, est inférieure ou égale à 12 mois.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré est comprise entre « 0 » et « 0,25 ».

Le gérant peut intervenir sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt court terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (opérations d'échange de taux d'intérêt). Ces interventions sont destinées à faire face au risque de taux dans la zone géographique où le portefeuille est exposé. L'exposition au risque de change est résiduelle. Le gérant neutralise le risque de change par l'utilisation d'instruments dérivés de type « swap » notamment « swap de devises ». Le suivi du risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP a recours à des dépôts, des emprunts d'espèces, des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres, et des parts et/ou actions d'autres OPCVM et/ou FIA. Les FIA éligibles à l'actif du FCP respectent les quatre critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier. Les OPCVM et/ou FIA relèvent des classifications AMF « monétaire court terme » ou « monétaire », et sont promus ou gérés par ECOFI INVESTISSEMENTS.

Les sommes distribuables sont distribuées annuellement.

La durée de placement recommandée est de 3 mois.

La valeur liquidative est quotidienne (en présence de jours fériés, la VL est calculée le jour ouvré immédiatement précédent et est datée du dernier jour férié). Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées par le dépositaire à 11 h30 et exécutées à cours connu (soit sur la base des cours de clôture de la veille), avec règlement des rachats dans un délai maximum de cinq jours suivant celui de l'évaluation.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

Indicateur de risque

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

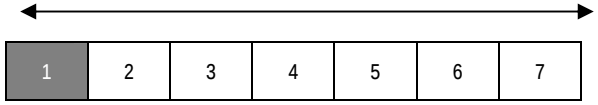

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique du portefeuille au cours des 5 dernières années. Le fonds est classé dans la catégorie 1 en raison de son exposition au marché monétaire des zones Euro et OCDE dont le profil de rendement /risque est faible.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur :

Risque crédit : risque de défaut (qui pèse sur un créancier de voir son débiteur ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contracté à son égard) et/ou risque de dégradation de signature (réduction de la notation délivrée par une agence spécialisée).

Risque de contrepartie : l'OPCVM peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, expose à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPCVM conformément à la règlementation en vigueur.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,56% TTC
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie indiquent un maximum. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en mars 2013. Ces frais sont susceptibles de varier d'une année à l'autre.
Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique Frais et Commissions du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.ecofi.fr

PERFORMANCES PASSEES

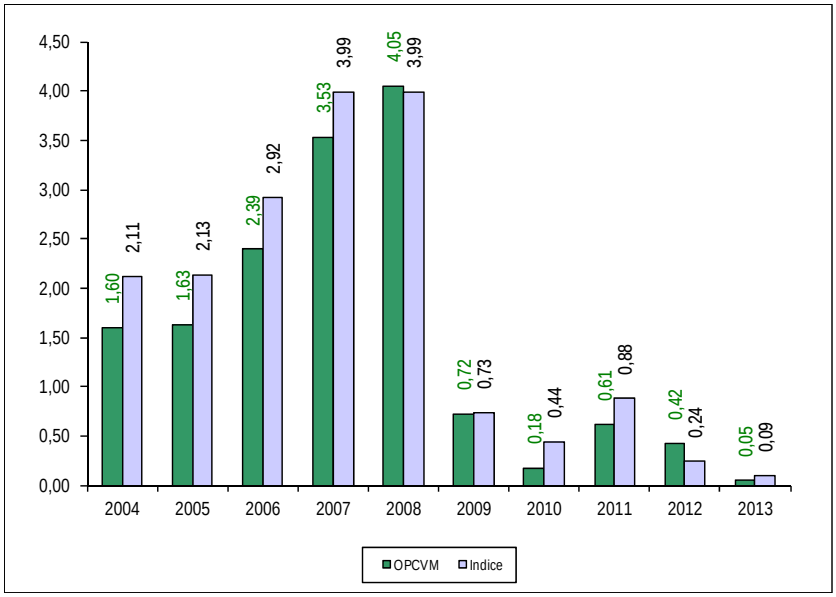

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.
Les performances sont calculées nettes de frais (d'entrée, de sortie et de gestion).
Les parts D ont été créées le 9 décembre 2004.
La devise de référence est l'euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Nom du dépositaire : CREDIT COOPERATIF
- Forme juridique: FCP
- Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite à la société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients- 48, rue Notre Dame des Victoires - 75002 PARIS- Tél : 01.44.88.39.00 - Fax : 01.44.88.39.39 – email : contact@ecofi.fr.
- Informations pratiques sur la valeur liquidative : la valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.ecofi.fr).
- Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
Ce fonds est agrée par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Ecofi Investissements est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 23 mai 2014